

Rapport

*Vers une massification
de la rénovation énergétique
dans l'habitat privé*

2014



◀ Christian NICOL
Copilote du GT DD du Forum
des politiques de l'habitat privé
Président d'Habitat & Développement

2014 : UNE RÉFLEXION FOCALISÉE SUR LE FINANCEMENT ET L'ANIMATION

Le Groupe de Travail Développement Durable (GT DD) du *Forum des politiques de l'habitat privé (Forum PHP)* a pour mission d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre par les collectivités en faveur de la rénovation énergétique dans le parc privé existant.

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de Travail s'est fixé trois objectifs :

- Comprendre comment les collectivités territoriales s'emparent de la question de la rénovation énergétique du parc privé
- Identifier les bonnes pratiques et les diffuser
- Approfondir les points de blocage et être force de proposition.

A l'issue des travaux menés en 2013, trois pistes de travail ont été identifiées :

- Approfondir les premières pistes évoquées lors de l'atelier sur les questions financières et notamment les retours sur le tiers-financement, l'utilisation des CEE, les CPE en copropriétés, la mobilisation des fonds européens,...
- Identifier les méthodes et les bonnes pratiques en matière de communication et d'animation, afin de mobiliser et de faire adhérer le plus largement possible (bénéficiaires, partenaires...)
- Outiller sur les questions de la planification et de l'évaluation.

En 2014, le GT DD a choisi de focaliser son action sur les thèmes du financement et de l'animation.

Le GT DD est composé des représentants des 14 membres du Forum et copiloté par l'ACAD et Habitat & Développement

Liste des auditions : cf p.16.

- Onze auditions ont ainsi eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2014 : collectivités, EPCI, majors du bâtiment (*Eiffage Construction*, filiales de *Bouygues*) et acteurs nationaux (*ADEME*, *USH*,...)
- Un atelier de restitution de l'ensemble du travail effectué a été organisé le 21 novembre 2014, en présence d'une soixantaine de professionnels.

L'objectif de ce rapport est de rendre compte des résultats des travaux réalisés dans le cadre du GT DD et d'identifier les axes de travail du groupe pour 2015.

Le Plan Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) annoncé en 2013 fixe un objectif de 500 000 rénovations énergétiques par an à l'horizon 2017, dont 380 000 pour l'habitat privé. Il s'agit d'un objectif ambitieux nécessitant un changement en profondeur du marché et des acteurs de la rénovation énergétique.

Cet objectif fait écho à de nombreux enjeux nationaux qui dépassent assez largement la question du changement climatique : enjeux énergétique, économique, patrimonial, etc.

SIX ÉLÉMENTS DE CONSTAT

1. Le marché de la rénovation énergétique est en pleine évolution...

Il se structure, s'organise et le « réflexe énergie » s'installe progressivement partout dans les esprits et sur le terrain. Les majors du BTP se positionnent sur ce marché et des solutions nouvelles apparaissent (cf. *Contrats de Performance Énergétique* jusqu'alors réservés au parc tertiaire ou au parc social).

... mais il y a un flou sur les données du marché.

Cette faiblesse ne contribue pas au maintien de l'implication des acteurs. Ainsi, on ne sait pas dire aujourd'hui si on est à 30%, 50%, 70%... de l'objectif des 380 000 rénovations par an.

2. Les ménages ont intégré la nécessité de réaliser des économies d'énergie

(pour les bienfaits à l'échelle collective – moins de rejets, de gaspillages d'énergie... – et pour l'intérêt financier que cela peut représenter à leur niveau). Pour autant, les économies d'énergie ne sont pas le principal élément déclencheur des travaux.

La notion de *Valeur Verte*, qui s'inscrit dans une logique de préservation du patrimoine et de retour sur investissement à la vente du bien, pourrait à terme constituer un levier important pour entraîner les ménages dans la rénovation énergétique.

3. Le coût de la rénovation énergétique reste un frein majeur à l'engagement des ménages...

Les solutions techniques actuellement disponibles sont encore trop onéreuses et les économies financières générées grâce aux travaux réalisés sont insuffisantes pour compenser les surcoûts.

... et un manque d'offres intégrées est à déplorer.

Ce manque se ressent principalement pour les petits projets de rénovation énergétique. Si des offres globales et packagées sont bien présentes pour des marchés de grande envergure

(ex. : CPE pour les copropriétés), un ménage seul a bien des difficultés à trouver ce type d'offres.

4. La dynamique de la formation et de la labellisation RGE des professionnels est lancée

(20 000 professionnels labellisés en juin 2014 contre 9 000 fin 2013). Le rythme de formation actuel devrait permettre d'atteindre 60 000 à 80 000 professionnels formés fin 2017 (versus les 100 000 souhaités par l'État à horizon 2017). Néanmoins, le ministère constate une accélération des formations sur le deuxième semestre 2014.

5. Les dispositifs publics évoluent et s'adaptent aux enjeux de la rénovation énergétique :

développement récent des PRIS, révision des outils financiers comme l'Éco-PTZ, le CIDD/CITE et les CEE intégrant, entre autres, la notion d'éco-conditionnalité. Du côté financement, les expérimentations autour du tiers-financement continuent à se développer ou sont en projet (par exemple le SIRE/SPEE de Picardie, la SEM *Energies POSIT'IF* à Paris ou encore le plan 100 000 logements en Nord-Pas de Calais).

Les modèles financiers de massification s'éloignent du sacrosaint principe du remboursement du coût des travaux via les économies de charge générées. Demeure une interrogation concernant la dérogation au monopole bancaire induit par la mise en place du tiers-financement (pertinence de la dérogation non partagée en dehors de nos frontières).

...mais la difficulté à atteindre la cible des copropriétés persiste.

Cette cible représente un enjeu de premier plan pour les zones urbaines. Un projet de rénovation énergétique d'une copropriété demande de l'ordre de trois ans pour aboutir et de nombreuses assemblées générales. Cette contrainte explique en partie la difficulté à amener les copropriétés jusqu'à la réalisation des travaux.

6. Les territoires s'organisent pour répondre à l'objectif de massification de la rénovation énergétique.

C'est en effet à cette échelle que se mettent en place les réseaux de compétences et que s'opèrent les échanges et les mutualisations. Brest Métropole Océane et la Région PACA l'ont bien compris et ont mis en place des plateformes de la rénovation énergétique (*Tinergie* de Brest Métropole Océane, programme *Rénover+* de la Région PACA dans le cadre du projet européen MARIE). Ces initiatives devraient à terme s'accélérer avec le lancement des AMI ADEMER Régions (100 plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat prévues à horizon 2015). ►

► HUIT PROPOSITIONS

1. Mobiliser plus largement les financements déjà disponibles

Les auditions ont fait ressortir plusieurs sources de financement qui paraissent encore sous utilisées : la redistribution des CEE prévue dans les CLE (*Contrat Local d'Engagement*), les fonds européens (FEDER et FSE) issus de la politique de cohésion européenne, les initiatives européennes (ELENA, JESSICA, ...) et enfin les projets européens (MARIE, ...).

Pour répondre à la difficulté de valoriser les CEE issus d'actions en dehors des programmes nationaux, les auditionnés ont émis l'idée de réaliser des groupements entre collectivités afin d'atteindre un volume suffisant de CEE pour intéresser les obligés.

2. Chercher à embarquer les travaux de rénovation énergétique dans les projets de rénovation classique

Si les ménages ont compris dans leur grande majorité la nécessité de réaliser des économies d'énergie, ceci n'apparaît pas comme le principal déterminant des travaux de rénovation. C'est plutôt la volonté d'améliorer le confort ou de valoriser son bien qui encourage un ménage à réaliser des travaux. Les experts ont recommandé de ne pas trop axer les campagnes nationales ou locales sur les économies financières mais de mettre en avant d'autres notions comme le confort de vie et la valeur verte du logement.

3. Adapter les initiatives et les outils de promotion et d'accompagnement aux rénovations par étapes

Une grande part des rénovations énergétiques semble s'effectuer par étapes. Une meilleure prise en compte de cette réalité – via notamment l'adaptation des outils de promotion et d'accompagnement – permettrait certainement d'accélérer le taux de rénovation annuelle et d'atteindre plus rapidement l'objectif des 380 000 rénovations par an.

La mise en place du *carnet numérique* de suivi et d'entretien pour les logements neufs prévue dans la loi sur « *La transition énergétique pour la croissance verte* » va certainement dans ce sens, tout comme la réflexion engagée par l'Anah et l'ADEME sur une méthodologie de rénovation énergétique par étapes visant à terme l'atteinte d'une performance de niveau BBC.

4. Coupler les travaux avec un accompagnement aux usages

Pour certains des audités, l'accompagnement aux usages permettrait de générer des économies d'énergie significatives, en complément de celles déjà obtenues via les travaux. Si cette proposition n'est pas nouvelle, elle n'a cependant jamais fait l'objet d'une expérimentation et d'une validation approfondies (nombreuses questions sur l'ampleur exacte des impacts, les conditions de la mise en œuvre, la pérennité des gains...)

5. Expérimenter le développement d'initiatives communes public-privé

Les auditions ont permis de remonter du terrain quelques projets communs associant acteurs publics et privés. Il est suggéré d'approfondir cette piste notamment dans le cadre des CPE sur la cible des copropriétés.

6. Intensifier la sensibilisation et la communication à destination des professionnels

On constate sur le terrain qu'il reste encore des professionnels du bâtiment peu ou pas « concernés » par les enjeux de la rénovation énergétique. Beaucoup d'entre-eux n'ont d'ailleurs aucune connaissance des systèmes d'aides publiques associés et de leurs obligations (éco-conditionnalité), etc. Des outils et des démarches innovantes qui devraient contribuer à améliorer cette situation commencent néanmoins à apparaître sur les terrains. Il est suggéré de continuer dans cette direction et plus largement de poursuivre les efforts engagés avec les organisations professionnelles sur la mise en place d'actions de communication et sensibilisation en direction de leurs adhérents.

7. Encourager le monitoring des consommations après travaux

Il existe encore trop peu de données sur les gains réels en termes de consommations énergétique issus de travaux de rénovation énergétique. Le projet de loi sur « *La transition énergétique pour la croissance verte* » prévoit la généralisation des compteurs intelligents d'électricité (*Linky*) et de gaz (*Gazpar*). Cette initiative devrait permettre à moyen terme de combler au moins partiellement cette lacune.

Sur le court-terme, certains experts audités ont suggéré de promouvoir le *monitoring* des consommations dans le cadre des programmes Habitat. L'idée est d'encourager les consommateurs d'énergie à devenir acteurs et donc réactifs par rapport à une mesure aisée de leur consommation. Cela suppose, entre autres, le soutien d'acteurs publics pour la mise en place de programmes expérimentaux en vue de leur généralisation.

8. Mieux organiser le lobbying de l'habitat privé dans les documents de programmation

On ne peut avoir recours aux fonds européens pour des travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé que depuis peu. L'habitat privé partage encore aujourd'hui des budgets avec des problématiques très larges (mobilité, énergies renouvelables...). Un *lobbying* permettrait de flécher plus fortement des fonds à destination de l'habitat privé. Cette action devra sans doute associer l'ensemble des représentants institutionnels de l'habitat privé. ■

UN MARCHÉ QUI SE STRUCTURE//

- 4 GRANDS DÉTERMINANTS/P.8
- FOCUS SUR 5 OUTILS/P.11
- DES DISPOSITIFS QUI ÉVOLUENT/P.12
- 2 POINTS DE VIGILANCE/P.16
- LISTE DES AUDITIONS RÉALISÉES /P.16

PROPOSITIONS//

- PROPOSITIONS 2014/P.18
- PISTES DE TRAVAIL 2015/P.20



◀ Jean-Marc NATALI
Copilote du GT DD,
Président d'Urbanis,
membre de l'ACAD



UN MARCHÉ QUI SE STRUCTURE//

4 GRANDS DÉTERMINANTS/P.8

FOCUS SUR 5 OUTILS/P.11

DES DISPOSITIFS QUI ÉVOLUENT/P.12

2 POINTS DE VIGILANCE/P.16

◀ Atelier du 21 nov. 2014
Échanges entre intervenants et
participants



◀ Guillaume DELATRE
ATEMA Conseil,
AMO du GT DD

380 000 LOGEMENTS PRIVÉS À RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT

Le Plan Renovation Énergétique de l'Habitat (PREH) annoncé en 2013 fixe un objectif de 500 000 rénovations énergétiques par an à l'horizon 2017, dont 380 000 pour l'habitat privé. Il s'agit d'un objectif ambitieux nécessitant un changement en profondeur du marché et des acteurs de la rénovation énergétique.

L'ensemble des acteurs auditionnés est d'accord pour constater que le marché est en mouvement et que tous les acteurs - professionnels du bâtiment, gestionnaires de bien, distributeurs d'énergie, collectivités, État... - se mobilisent chacun à leur niveau autour de ce vaste chantier de la rénovation énergétique. De l'avis de tous, le marché se structure, s'organise, et le « réflexe énergie » - pour reprendre les termes de Nexity - semble progressivement s'installer dans les esprits et sur le terrain.

L'un des premiers constats issus des auditions est la faiblesse des données concernant le marché de la rénovation énergétique. Comme rappelé lors des auditions, peu d'études permettent d'avoir une vision globale du secteur de la rénovation énergétique comme l'étude OPEN de l'ADEME par exemple. Notons cependant que la classification des rénovations utilisée n'emporte pas forcément consensus, d'autant qu'il n'y a pas de définition officielle des « rénovations lourdes ». La nouvelle édition de l'étude prévue pour 2015/2016 devrait néanmoins permettre de préciser plus finement la typologie.

Pour massifier l'action, quatre déterminants.

Pour la très grande majorité des audités, « nous sommes encore loin des objectifs fixés par le PREH ». Quatre facteurs favorables ont été évoqués :

- **L'appropriation** : L'acte de rénovation est compris par les acteurs (ménages, entreprises, ...) et est perçu comme apportant un avantage ou bénéfice pour eux.
- **L'accessibilité** : L'offre de solution est accessible, lisible et visible. Les acteurs relais sont formés et outillés pour promouvoir la solution.
- **L'adéquation** : Les solutions disponibles, apportées et les coûts sont compatibles avec les différentes typologies de ménages, leurs pratiques et leurs budgets.
- **L'observabilité** : Les gains associés à l'offre de solution sont mesurables, réels et connus.

1. L'appropriation

Les ménages ont intégré la nécessité d'effectuer des économies d'énergie (pour diminuer leurs factures de chauffage et leur empreinte écologique).

Pour autant, les économies d'énergie ne sont pas le principal élément déclencheur des travaux. En effet, l'idée d'engager des travaux résulte le plus souvent d'une volonté d'augmenter le confort de vie ou de valoriser le bien. C'est d'autant plus vrai pour le public non éligible aux aides de l'Anah. De son côté, Efficage constate que la réduction des charges n'arrive qu'en 4^e position des déterminants de l'engagement des ménages derrière la réparation des désordres du bâti, la revalorisation du bien et l'amélioration du confort.

Cette perception apparaît cohérente avec le constat formulé par le groupe de travail sur la rénovation énergétique des bâtiments de la Nouvelle France Industrielle qui indique que le retour sur investissement pour une rénovation lourde peut aller jusqu'à 40 ans ! Le levier financier - comme levier d'engagement - doit donc être manié avec précaution.

Du côté des artisans, l'appropriation n'apparaît pas encore au rendez-vous. Les professionnels ne sont pas encore tous convaincus par la rénovation énergétique et ne connaissent pas les outils associés. Par ailleurs, ils ne perçoivent pas les retombées économiques de la transition énergétique.

La communication, en direction des particuliers ou des professionnels, constitue donc un enjeu majeur.

2. L'accessibilité

L'intégration progressive par l'État de l'éco-conditionnalité aux différents outils financiers du marché (Eco-PTZ, CIDD/CITE, CEE) oblige les propriétaires à avoir recours à des professionnels formés et labellisés RGE.

Compte tenu de l'objectif gouvernemental de 500 000 rénovations annuelles à l'horizon 2017, l'État définit un besoin de 100 000 professionnels formés en 2017. Le nombre de professionnels labellisés RGE était estimé en juin 2014 à environ 20 000, soit plus du double par rapport à fin 2013 (environ 9 000).



▲ Une soixantaine de professionnels d'horizons divers ont participé à l'atelier organisé le 21 novembre 2014 à Paris.

De grands groupes (tels que *Saint-Gobain* avec sa filiale *POINT P*), indiquent participer activement à la montée en compétences des professionnels vers le signe de qualité *RGE* (sensibilisation, incitation à se former, soutien des démarches de qualification, ...). Au rythme actuel de 1 000 à 1 500 nouveaux professionnels formés par mois d'après le ministère, entre 60 000 et 80 000 professionnels devraient être formés fin 2017. Cette fourchette correspondant d'après *Saint-Gobain* à la quantité minimum de professionnels labellisés nécessaire pour répondre à l'objectif des 500 000 rénovations à l'horizon 2017. De plus, le ministère indique que le deuxième semestre 2014 semble présenter une accélération de ces formations. Certains indiquent toutefois qu'il conviendra d'être vigilant sur la répartition géographique de ces professionnels (pour éviter des inégalités territoriales).

Au-delà, il reste des difficultés localement pour les ménages à trouver des artisans et à mobiliser les bonnes compétences.

Les auditions ont par ailleurs mis en évidence un déficit d'offres intégrées, principalement dans le cadre des petits projets (ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de chantiers de rénovation énergétique qui nécessitent la mobilisation de plusieurs corps de métiers).

3. L'adéquation

Le coût de la rénovation énergétique semble constituer un frein majeur à la mise en œuvre des travaux. L'étude *OPEN* de 2011 a mis en avant que l'un des principaux motifs d'abandon d'un projet de rénovation énergétique d'un logement était le refus par le ménage de contracter un prêt (même quand celui-ci était accordé par le banquier). Comme le fait remarquer l'un des audités, « on est prêt à s'endetter pour du matériel Hi-Fi-Vidéo ou pour une voiture, mais pas pour des travaux de rénovation énergétique ».

Les auditions ont fait ressortir que les solutions techniques actuellement disponibles sont encore trop onéreuses et que la notion de temps de retour sur investissement n'est pas appropriée et certainement pas le bon levier pour encourager à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Le manque de produits industrialisés (préfabrication, outils numériques, ...) ne permet pas aujourd'hui de suffisamment baisser le coût des travaux. ►

295 000
rénovations

énergétiques lourdes

(3 étoiles dans le classement *OPEN*) pour l'habitat privé au cours de l'année 2010, soit environ 77% de l'objectif des 380 000 rénovations annuelles souhaitées par l'État à l'horizon 2017.

► Dans la mesure où les ménages ne sont pas prêts à prendre en charge les surcoûts, les divers leviers financiers (aides, avantages fiscaux,...) restent nécessaires au développement du marché. De l'avis des auditionnés, le principe de *valeur verte* constituera à terme un levier d'entraînement important.

Les auditions ont par ailleurs mis l'accent sur les copropriétés qui constituent un enjeu majeur pour les zones urbaines. Il est notamment rappelé qu'un projet de rénovation énergétique d'une copropriété demande de l'ordre de 3 ans pour aboutir à la réalisation de travaux et un certain nombre d'assemblées générales pour valider les différentes étapes (environ 5). Cette contrainte explique en partie la difficulté à accompagner les copropriétaires jusqu'au terme du projet.

Cette problématique ne reste pas complètement sans réponse avec la mise en œuvre d'outils visant à accompagner les copropriétés dans leurs projets (*Coach Copro*, *Coprojet*). Les *majors* commencent également à s'intéresser aux copropriétés privées, notamment au travers des Contrats de Performance Énergétiques (CPE jusque-là principalement cantonnés au parc tertiaire ou au parc social). En juin 2014, un seul CPE destiné à de l'habitat privé avait été mis en œuvre, celui de *Nexity* et *Bouygues* à Neuilly sur Marne (93). Un deuxième était en cours de réalisation par *Eiffage construction* et *Dalkia* à Mantes la Jolie (78). Selon les auditionnés, les marges de progression de ce secteur apparaissent encore incertaines :

- Pour *Bâti Rénov*, les CPE vont constituer un marché significatif dans les années à venir. Actuellement, une vingtaine de copropriétés en Ile de France seraient en train de développer un projet de CPE avec *Bâti Rénov*. Ces projets pourraient déboucher d'ici 2 ans.
- Pour *Eiffage*, les marges de progression de ce marché ne devraient pas être très élevées. Jusqu'ici, ils ne recensent que très peu de demandes (deux demandes en 2 ans en Ile de France).

De plus, dans les deux cas de CPE exposés, les économies de charge estimées (à coût d'énergie constant) ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses et ce malgré des subventions atteignant 50% de l'investissement (reste à charge mensuel par ménage variant de 14 à 29€ sur une durée allant de 10 à 15 ans environ). Précisons néanmoins que, dans les deux cas, l'investissement réalisé comportait un volet important de rattrapage technique sur le bâtiment, au-delà du seul aspect énergétique.

A part ces *majors* du bâtiment, peu de structures sont prêtes à se lancer sur ce marché encore limité pour l'instant.

4. L'observabilité

De même que pour les bâtiments neufs, il reste beaucoup d'interrogations concernant l'atteinte effective, après travaux, des consommations théoriques affichées. Les quelques données disponibles semblent indiquer des écarts entre les consommations théoriques et réelles.

Plusieurs points remontent des auditions :

- Il existe peu de mise en œuvre d'outils de *monitoring* dans l'habitat privé qui permettraient d'objectiver les consommations et de rassurer les ménages comme les professionnels. Indiquons néanmoins qu'*Eiffage Construction* propose l'offre *Efficonso* (associée au projet *Effinéo*) pour équiper les logements de compteurs et sondes permettant de fournir des données de consommation aux occupants, et à l'exploitant dans le cas de CPE. *Eiffage Construction* indique d'ailleurs une diminution notable des prix de la domotique, les prix pratiqués naguère étant inadaptes au marché de la réhabilitation. De nouvelles offres de *monitoring* et de pilotage des consommations arrivent également sur le marché (*Schneider*, *Toshiba*, *Legrand*,...).
- Un dispositif plus simple de suivi et d'alerte des consommations est actuellement en test dans une copropriété gérée par un bailleur social. Il s'agit d'un vidéophone affichant une couleur en fonction du niveau de consommation (rouge : consommation trop élevée ; vert : consommation conforme aux attentes). L'important est de rester simple et de s'adapter à la sensibilité technique des ménages occupant les logements (niveau informatique,...).
- Certaines collectivités commencent à intégrer dans leur programme le suivi des consommations après travaux (Grand Besançon,...).

Une campagne de mesure est en cours de mise en œuvre par l'ADEME sur les bâtiments performants mais il est encore trop tôt pour avoir des résultats. ■

123 RÉNO EN RÉGION PACA

Outil simplifiant l'approche de la rénovation énergétique pour les professionnels non experts

L'outil « 123réno », développé dans le cadre du projet « Rénover + » de la Région PACA, est une sorte de didacticiel visant à définir à partir d'une typologie de bâtiments (caractérisés d'un point de vue thermique et architectural de la diversité des logements de la région méditerranéenne) et d'une typologie de projet initial de rénovation (non énergétique), des bouquets de travaux énergétiques ambitieux (facteur 4 ou BBC). Cette approche, qui s'appuie sur le principe général des « solutions techniques de référence », s'affranchit d'une simulation thermique dynamique de consommation conventionnelle utilisée lors des audits (plus précise mais plus complexe à réaliser) pour passer directement à la phase travaux. Un tel outil permet à des artisans, qui ne sont pas habitués à manier les outils de calcul, de proposer des travaux avec des performances ambitieuses et de dialoguer plus facilement avec leurs clients. De la même manière, cet outil peut s'avérer utile aux acteurs professionnels positionnés plus en amont dans l'orientation et le conseil (cf. PRIS). Les audits rappellent que les audits énergétiques permettent néanmoins de formuler des propositions de travaux plus adaptées et une meilleure évaluation du gain énergétique.

OUTIL PROPRE À BATI RÉNOV

Outil d'ingénierie financière pour des projets de rénovation énergétique

Dans le cadre de son projet de CPE, Bâti-rénov a développé un outil d'ingénierie financière qui lui permet d'estimer les subventions envisageables pour chaque copropriétaire. Cet outil permet d'élaborer des scénarii pour chaque profil-type de copropriétaires en prenant en compte le montant total des travaux, les aides et subventions mobilisables, la mise en œuvre d'un emprunt collectif, ... Les capacités d'emprunt des propriétaires ne sont cependant pas intégrées.

OUTIL D'EFFAGE CONSTRUCTION

Outil de modélisation des consommations prévisionnelles

Dans le cadre de son projet de CPE, Effage Construction a développé un outil permettant de modéliser la consommation des ménages sur le long terme. Pour cela, il s'appuie sur les relevés effectués par le biais de systèmes de suivi des consommations dans tout ou partie des logements de la copropriété.

OUTIL DE LA VILLE DE PARIS

Outil de simplification juridique

La mise en œuvre d'ITE (*Isolation Thermique par l'Extérieur*) en centre urbain implique souvent de dépasser de la parcelle de l'immeuble et d'empiéter soit sur une autre parcelle soit sur la voie publique. Sur Paris, ce problème a été traité au niveau du PLU pour la partie voie publique et par le biais de convention avec la Ville de Paris quand cela était possible (écoles, ...). Un document juridique d'autorisation a aussi été mis à disposition des copropriétés afin de faciliter ce type de démarche entre copropriétés privées.

Le projet de loi sur « La transition énergétique pour la croissance verte » prévoit d'intervenir sur ce point de manière à lever les freins à l'isolation des bâtiments en matière d'urbanisme. L'isolation en saillie des façades serait ainsi facilitée en permettant de déroger aux règles de constructibilité prévues dans les documents d'urbanisme (emprise au sol, hauteur, implantation).

COACH COPRO EN ILE DE FRANCE

Outil d'accompagnement des copropriétés

Des plateformes web visant à faciliter l'accompagnement des copropriétés ont été développées comme, par exemple, l'outil Coach Copro (<http://www.coachcopro.com/>) initialement mis en place par l'APC (Agence Parisienne du Climat). Il s'agit d'une plateforme web qui réunit toutes les informations sur la rénovation énergétique d'une copropriété et qui vise à accompagner les copropriétés dans les différentes étapes de leur projet de rénovation. Elle est également un lieu d'échanges entre les syndicats de copropriétés, les syndics et les EIE. Cet outil web permet de fluidifier les échanges entre les conseillers info énergie et les acteurs de la copropriété engagés dans un projet de rénovation. Un outil similaire a également été développé par le PACT Paris Haut de Seine : Coprojet (<http://www.coprojet.com/>).





◀ Katy NARCY
Sous-Directrice de la qualité
et du développement durable
dans la construction
DHUP-DGAIN

DES DISPOSITIFS FINANCIERS QUI ÉVOLUENT

Les outils financiers actuellement disponibles font, ou vont faire, l'objet d'un certain nombre de modifications.

L'Eco-PTZ (Eco-prêt à taux zéro)

Depuis le 1^{er} septembre 2014 en métropole, il fait l'objet d'une éco-conditionnalité visant à obliger le ménage à avoir recours à un professionnel labellisé RGE pour réaliser ses travaux de rénovation énergétique. A compter du 1^{er} janvier 2015, la vérification de l'éligibilité des travaux et la responsabilité qui en découle est transférée des banques aux entreprises RGE qui réalisent les travaux. De plus, l'Eco-PTZ octroyé au syndicat des copropriétaires permet aux banques de bénéficier d'une rémunération supérieure à celle applicable aux Eco-PTZ attribués à des personnes physiques. Enfin, pour simplifier la compréhension des aides, les caractéristiques techniques des équipements et matériaux éligibles à l'Eco-PTZ sont alignées sur celles applicables au CIDD/CITE. Ces évolutions devraient permettre d'augmenter le nombre d'Eco-PTZ.

Le CIDD (Crédit d'impôts Développement Durable)

Renommé CITE (Crédit d'impôts Transition Énergétique), depuis le 1^{er} septembre 2014, il a bénéficié de plusieurs modifications : révision du taux de réduction d'impôts (taux unique de 30%) , éligibilité dès la première opération de travaux (plus besoin de bouquet ou que les travaux portent sur une partie significative du logement) et ajout de nouveaux équipements. Enfin, le CIDD/CITE est assujéti à une obligation d'éco-conditionnalité (obligation d'avoir recours à un professionnel RGE) à partir du 1^{er} janvier 2015 en métropole.

Les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)

Ils devraient faire l'objet de plusieurs évolutions dans le cadre de la nouvelle période triennale (2015-2017) :

- La révision des 301 fiches d'opérations standardisées pour être en conformité avec la directive européenne 2012/27/UE : le calcul des économies d'énergie se basera sur les niveaux indiqués par la réglementation et non plus sur la moyenne du parc en place (soit une diminution des économies d'énergie calculées d'environ 5%, voire une division par 6 pour les forfaits chaudières);

- L'éco-conditionnalité sera mise en place au 1^{er} juillet 2015 (plus besoin de certification des produits mais le professionnel devrait ainsi être labellisé « Reconnu Garant de l'Environnement » - RGE);
- Une standardisation des pièces justificatives nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de CEE;
- La mise en place d'un système déclaratif (avec contrôle a posteriori sur un échantillon de dossiers) avec, à terme, la certification par un tiers.

Le projet de loi sur « La transition énergétique pour la croissance verte » prévoit également la mise en œuvre d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique à destination des ménages afin de faciliter les travaux de rénovation (envisagé également pour les prêts collectifs dans le cadre de travaux pour une copropriété).

Par ailleurs, une évolution du monopole bancaire est en cours de réflexion dans le cadre de la loi sur « La transition énergétique pour la croissance verte » afin de faciliter le développement de société de tiers-financement. Pour Jérôme GATIER, directeur du Plan Bâtiment Durable, ce principe d'ouverture n'est pas partagé en dehors de nos frontières. ■



▲ Jérôme GATIER Directeur
du Plan Bâtiment Durable

FOCUS SUR LES SPEE DE PICARDIE

La Région Picardie est en train de mettre en œuvre un *Service Intégré de la Rénovation Énergétique (SIRE)* sous forme de service public : un *Service public de l'efficacité énergétique (SPEE)*. Celui-ci se présente sous la forme d'un opérateur de service et de financement intégrant à la fois l'accompagnement et le financement des travaux des ménages. Il sera dimensionné de manière à couvrir lui-même le risque de non-paiement par le ménage emprunteur (fonds de garantie internalisé). L'objectif ici est de proposer des mensualités de remboursement le plus près possible des économies de charges réalisées et inférieures à celles d'un emprunt classique.

Pour la phase pilote (allant jusqu'à fin 2017), le besoin en financement de ce SPEE a été évalué à 50 millions d'euros pour 2000 dossiers. Les hypothèses pour couvrir ce besoin regroupent des demandes de subventions et une contribution aux usagers de l'ordre de 1500€HT par projet en échange de l'accompagnement et du conseil réalisé. Il est encore trop tôt pour un retour d'expérience sur ce projet.

FOCUS SUR LES CEE

Concernant les CEE, les auditionnés ont indiqué que les collectivités rencontraient des difficultés à mettre en œuvre un conventionnement avec un obligé pour valoriser les CEE obtenus dans le cadre d'actions en dehors des programmes nationaux. En effet, les volumes induits par ce type d'action sont souvent trop faibles (<300 kWhcumac) pour intéresser les obligés compte-tenu du temps passé à l'instruction (malgré un prétraitement des dossiers par la collectivité). Les collectivités cherchent donc à proposer un « package » qui intègre la valorisation des CEE issus d'opérations plus importantes comme la rénovation du patrimoine de la collectivité ou le changement de son éclairage public.

▼ Montage SPEE de Picardie

Montages envisagés

- **Schéma 3 - Opérateurs de service et de financement intégrés**



Enjeux : intégration de l'ensemble des prestations, incorporer les prestations d'accompagnement dans le financement des travaux, évaluer et maîtriser les relations entre qualité des travaux/ qualité des créances

LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES TERRITORIALES

Des collectivités commencent à mettre en œuvre des plateformes locales multiservices (centrées ou non sur l'énergie) visant à :

- Regrouper toute l'information liée à la rénovation énergétique sur leur territoire, à la fois pour les ménages et pour les professionnels ;
- Accompagner les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique ;
- Permettre un rapprochement entre l'offre et la demande (voire entre professionnels afin de créer des groupements en mesure de répondre aux demandes des ménages - notion de « coopération »).

Certaines de ces plateformes sont complétées par la mise en place d'une animation sur le terrain en direction des ménages, mais aussi des professionnels (*Rénover+* en PACA ; *Tinergie* à BMO).

Afin de garantir la meilleure visibilité de leurs démarches et de toucher une cible la plus large possible, les collectivités à l'origine de ces expérimentations se sont appuyées sur des outils web.

Ainsi, dans le cadre de son programme expérimental *Rénover +*, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a eu recours à la plateforme déclinable localement *Énergissime* développée par le CAH (*Club de l'Amélioration de l'Habitat*). Deux déclinaisons d'*Énergissime* ont vu le jour : une à Fréjus (<http://www.renover-plus-a-frejus.energissime.fr>) et une autre à Digne (<http://www.renover-plus-en-pays-digno.energissime.fr>). *Énergissime* est en train de s'enrichir d'un espace dédié aux professionnels les informant sur les nouveaux outils, les actualités ou les redirigeant vers des outils d'*e-learning* sur la rénovation énergétique. Cette plateforme permet également aux professionnels

Pour être inscrits, les professionnels doivent alors signer une charte d'engagement et remplir un certain nombre de critères définis en amont.

de déposer des offres de services afin de se faire connaître des particuliers et des professionnels. Une mise en relation directe des ménages et des professionnels (que ce soit des entreprises de mise en œuvre,

mais aussi des bureaux d'études thermiques, des maîtres d'œuvre, ...) est par ailleurs en cours d'élaboration.

Certaines collectivités ont choisi de développer leur propre outil web. C'est le cas de Brest Métropole Océane (BMO) dans le cadre de son dispositif *Tinergie*. Cet outil autorise déjà la mise en relation sécurisée des particuliers et des professionnels, selon le processus suivant : demande de travaux déposée par les ménages, offres de service réalisées par les entreprises référencées (5 réponses au maximum), demande de devis formulée par le ménage à l'entreprise sélectionnée par ses soins. Pour l'instant, ce type de démarche est encore peu développé et on ne dispose pas de retour d'expérience sur le long terme. Les seuls retours concernent le nombre d'entreprises qui ont réalisé la démarche de s'inscrire sur l'outil : environ une soixantaine dans les deux cas (données juin 2014). Pour les auditionnés, la mise en ligne de ces plateformes n'a jusqu'ici pas été couronnée d'un « succès commercial immédiat ». De plus, elles n'ont pas encore réussi à se coordonner avec les outils programmés de l'*Anah*.

Ce type de démarche est appelé à se développer à court ou moyen terme avec notamment les *Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI)* à destination des collectivités territoriales lancés par l'ADEME et les Régions concernant les « Plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat ». Cherchant à élargir encore le concept, ces plateformes ont vocation à :

- Mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- Stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (*Reconnu Garant de l'Environnement*) ;
- Engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

Dans le cadre de ces AMI, l'ADEME vise la création d'une centaine de plateformes sur la période 2014-2015. A fin 2014, moins d'une douzaine d'intercommunalités ont répondu à ces AMI. ■

LA PROMOTION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

De l'avis des auditionnés, cette cible est difficile à toucher et elle n'apparaît par ailleurs pas toujours bien connue. Pour *Eiffage*, la typologie/sociologie de la copropriété est l'une des principales clés pour assurer le succès d'un projet de travaux de rénovation énergétique. Compte tenu de ces éléments de constat, le point de départ de l'action publique semble être la construction de diagnostics et la mise en place d'observatoires des copropriétés sur le territoire.

De plus la cible des copropriétés reste difficile à mobiliser sur la rénovation énergétique. La loi *ALUR* (*Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové*), qui prévoit une obligation pour les copropriétés de réaliser un diagnostic technique global (application progressive en fonction de la taille de la copropriété à partir du 1^{er} janvier 2017), devrait faciliter cette mobilisation.

Certaines collectivités ont signalé une difficulté à mobiliser les copropriétés dans le cadre de programmes publics de rénovation énergétique. Pour pallier cette difficulté, la ville de Paris a choisi de travailler via des appels à candidature sur certains arrondissements de façon à ne mobiliser que les copropriétés les plus motivées.

La *Fondation Bâtiment Energie* travaille sur une méthodologie permettant de garantir la performance énergétique des bâtiments collectifs. Cette réflexion devrait produire ses premiers résultats fin 2014. ■

RÉNOVATION 3.0

Un certain nombre d'acteurs réfléchissent au principe de « *Rénovation 3.0* » présentée par la *Nouvelle France Industrielle* impliquant, entre autre, un plus fort engagement des *majors* du *BTP* afin de faire apparaître des produits industrialisés. Ce terme *marketing*, faisant écho au *web 2.0*, repose sur le principe du développement d'un ensemble d'outils innovants permettant d'accélérer la rénovation énergétique tels que la maquette numérique ou encore le *scan 3D* portable.

En parallèle de ce concept, l'*ADEME* prépare un appel à manifestations d'intérêt dans le cadre des investissements d'avenir en vue de favoriser le développement de méthodes industrielles pour la rénovation énergétique. Celui-ci est structuré autour de quatre thématiques :

- La préfabrication de modules pour une réalisation des travaux plus rapide ;
- Le recourt aux outils numériques pour la rénovation ;
- Le développement du bois et des matériaux bio-sourcés dans les rénovations ;
- La mise en place de plateformes d'innovation.

Novabuild, cluster du *BTP* en Pays de la Loire, s'oriente quant-à-lui vers une ouverture avec d'autres filières (mécaniques, automobiles, énergie, sénior,..) afin d'échanger avec elles et de s'appuyer sur leurs connaissances et leurs bonnes pratiques, en vue d'un transfert vers le secteur du bâtiment. Plusieurs méthodologies pourraient ainsi être réutilisées dans le milieu de la construction comme la modélisation numérique ou les techniques avancées de production. ■



◀ Marika FRENETTE
Vice-Présidente NOVABUILD

2 POINTS DE VIGILANCE

Rendre plus lisibles les dispositifs publics

Il existe de nombreux dispositifs publics pour l'habitat, presque trop : *OPAH, PIG, SLIME, MOUS,...* ce qui ne facilite pas la compréhension du système par les ménages, par les professionnels, voire par les collectivités. Si on ajoute à cette multitude d'outils des structurations territoriales qui se recouvrent et qui mettent chacune en place leurs outils, il devient difficile voire impossible de se repérer même pour des initiés.

Consulter à ce sujet l'article de Taoufik SOUAMI *Quelle information pour renseigner la décision et les pratiques?* en ligne sur www.forumhabitatprive.org

Travailler dans la durée

La mise en œuvre de programmes Habitat s'effectue sur le long terme. Ces constantes de temps ne sont pas compatibles avec les changements de directions fréquemment opérées par les pouvoirs publics. Elles entraînent une forte incompréhension des différents acteurs sur le terrain (ménages, professionnels, collectivités,...) et peuvent générer de la frustration. ■



◀ Taoufik SOUAMI
Professeur IFU-LATTS

LISTE DES AUDITIONS RÉALISÉES

Consécutivement aux auditions réalisées, des fiches ont été rédigées, réunies dans un recueil disponible en ligne www.forumhabitatprive.org

- Fonds Européens – Eligibilité des collectivités territoriales/EPCI (Carine PUYOL – USH)
- Les CEE – Bilan 2006-2013, Perspectives 2015-2017 (Alice VIEILLEFOSSE - DGEC)
- La stratégie de l'ADEME en faveur de la rénovation énergétique (José CAIRE et Patrick ALFANO – ADEME)
- SIRE et SPEE – Démarche de la Picardie (Françoise REFABERT – Vesta Conseil&Finance)
- Tinerjie – Guichet unique de la rénovation thermique à Brest métropole océane (Ch. KERLEROUX et J. LEBEC – BMO)
- Energissime, une plateforme d'information (J.P. CHIRAT – Saint-Gobain et B. LEFUR – Batitrend)
- « Rénover + » en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet européen MARIE (F. LAVERDIERE – Région PACA, F. BAUDEMONT – CRMA PACA)
- Novabuild, cluster du BTP en Pays de la Loire (Pierre-Yves LEGRAND – Novabuild)
- Le CPE en copropriété : définition, process
- CPE en copropriété : témoignage de Nexity et Bouygues (E. BARBARIT – Nexity et S. ROY – Bati Rénov, K. BIGUANE – Brézillon Réhabilitation)
- CPE en copropriété : témoignage d'Eiffage (J. P. MAHE et V. POISSON – Eiffage Construction)

PROPOSITIONS//

PROPOSITIONS 2014/P.18

PISTES DE TRAVAIL 2015/P.20

Sur la base des éléments discutés ci-avant, il apparaît que des résultats significatifs ont été obtenus sur le marché de la rénovation énergétique. Néanmoins, il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés notamment dans le cadre du *PREH* (380 000 rénovations énergétiques par an à l'horizon 2017). Le *CAH* (*Club de l'Amélioration de l'Habitat*) estime qu'une augmentation du marché de la rénovation énergétique de l'ordre de 20 à 30% est possible en tenant compte du gisement de travaux réalisables dans le parc de logement existants.

Le principal enjeu ici apparaît être d'intensifier la massification. Dans cette optique, un certain nombre de propositions sont remontées des auditions, listées ci-dessous.

Mobiliser plus largement les financements déjà disponibles

Les auditions ont fait ressortir plusieurs sources de financement qui paraissent encore sous-utilisées :

- La redistribution des *CEE* (*Certificats d'économie d'énergie*) prévue dans les *CLE* (*Contrat Local d'Engagement*) : peu de départements ont mené cette réflexion jusqu'à son terme, faute de pilote sur ce dossier. Pourtant la somme n'est pas négligeable puisque les 25% des *CEE* collectés dans le cadre d'une opération du programme *Habiter Mieux* pourraient rapporter à la collectivité de l'ordre de 110-150€/logement traité, selon le prix d'échange des *CEE*.
- Les fonds européens : La politique de cohésion européenne dispose d'instrument financier (Fonds *FEDER* et *FSE*) qui peuvent être mobilisés dans le cadre d'action en faveur de l'habitat privé. Sur la nouvelle période 2014-2020, ce sont 15 à 20% des fonds *FEDER* qui sont fléchés vers l'énergie (incluant, entre autres, l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements sociaux et privés, les énergies renouvelables, le transport durable, ...). Il serait intéressant de prendre exemple sur l'habitat social qui a pris l'habitude de fortement mobiliser ces financements.

- Il existe également un certain nombre d'initiatives européennes (prenant leurs sources à la *BEI* – *Banque Européenne d'Investissement*) mobilisables comme l'initiative *ELENA* (aide à la préparation des projets favorisant l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables) ou encore l'initiative *JESSICA* (proposant des solutions sur mesure de financement des projets relatifs au renouvellement urbain et au développement).

Notons également l'existence de projets européens tels que le projet *MARIE* (*Mediterranean building rethinking for energy efficiency improvement*) qui vise à co-construire une stratégie d'efficacité énergétique pour les bâtiments méditerranéens existants.

Enfin, pour répondre à la difficulté de valoriser les *CEE* issus d'actions en dehors des programmes nationaux, les auditionnés ont émis l'idée de réaliser des groupements entre collectivités afin d'atteindre un volume suffisant de *CEE* pour intéresser les obligés.

Chercher à embarquer les travaux de rénovation énergétique dans les projets de rénovation classique

Si les ménages ont compris dans leur grande majorité la nécessité de réaliser des économies d'énergie, ceci n'apparaît pas comme le principal déterminant des travaux de rénovation. C'est plutôt la volonté d'améliorer le confort ou de valoriser son bien qui encourage un ménage à réaliser des travaux. Les experts ont recommandé de ne pas trop axer les campagnes nationales ou locales sur les économies financières mais de mettre en avant d'autres notions comme le confort de vie et la *valeur verte* du logement.

Cette recommandation fait d'ailleurs écho à la proposition de la *Nouvelle France Industrielle* de changer de paradigme en passant de « *j'éco-rénove, j'économise* » à « *je rénove, j'éco-rénove* ». On cherche alors à embarquer les travaux de rénovation énergétique dans les travaux de « *rénovation simple* ».

Adapter les initiatives et les outils de promotion et d'accompagnement aux rénovations par étapes

Une grande part des rénovations énergétiques semble s'effectuer par étapes (voir notamment l'étude *OPEN* de l'ADEME). Une meilleure prise en compte de cette réalité, via notamment l'adaptation des outils de promotion et d'accompagnement, permettrait certainement d'accélérer le taux de rénovation annuelle et d'atteindre plus rapidement l'objectif des 380 000 rénovations par an.

La mise en place du *carnet numérique* de suivi et d'entretien pour les logements neufs prévue dans la loi sur « *La transition énergétique pour la croissance verte* » va certainement dans ce sens, tout comme la réflexion conjointe de l'ADEME et l'Anah sur une méthodologie de rénovation énergétique par étapes visant à terme l'atteinte d'une performance de niveau *BBC*.

Coupler les travaux avec un accompagnement aux usages

Pour certains des audités, l'accompagnement aux usages permettrait de générer des économies d'énergie significatives, en complément de celles déjà obtenues via les travaux. Si cette proposition n'est pas nouvelle, elle n'a cependant jamais fait l'objet d'une expérimentation et d'une validation approfondies (nombreuses questions sur l'ampleur exacte des impacts, les conditions de la mise en œuvre, la pérennité des gains...).

Expérimenter le développement d'initiatives communes public-privé

Les auditions ont permis de remonter du terrain quelques projets communs associant acteurs publics et privés (cf. la Mairie de Paris dans le cadre de l'animation d'un *showroom*, présentant les différents types d'isolant et d'isolation). Il est suggéré d'approfondir cette piste notamment dans le cadre des *CPE* sur la cible des copropriétés.

Intensifier la sensibilisation et la communication à destination des professionnels

On constate sur le terrain qu'il reste encore un grand nombre de professionnels du bâtiment peu ou pas « *concernés* » par les enjeux de la rénovation énergétique. Beaucoup d'entre eux n'ont d'ailleurs aucune connaissance des systèmes d'aides publiques associés et de leurs obligations (éco-conditionnalité), etc.

Des outils et des démarches innovantes qui devraient contribuer à améliorer cette situation commencent néanmoins à apparaître sur le terrain (structuration de l'offre de services dans les *AMI* de l'ADEME pour les *Plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat*, initiative du terrain comme le programme *DORéMI...*). Il est suggéré de continuer dans cette direction et plus largement de poursuivre les efforts engagés avec les organisations professionnelles sur la mise en place d'actions de communication et sensibilisation en direction de leurs adhérents.

Encourager le monitoring des consommations après travaux

Il existe encore trop peu de données sur les gains réels en termes de consommations énergétique issus de travaux de rénovation énergétique. Le projet de loi sur « *La transition énergétique pour la croissance verte* » prévoit la généralisation des compteurs intelligents d'électricité (*Linky*) et de gaz (*Gazpar*). Cette initiative devrait permettre à moyen terme de combler au moins partiellement cette lacune.

Sur le court terme, certains experts audités ont suggéré de promouvoir le des consommations dans le cadre des programmes *Habitat*. L'idée est d'encourager les consommateurs d'énergie à devenir acteurs et donc réactifs par rapport à une mesure aisée de leur consommation. Cela suppose, entre autres, le soutien d'acteurs publics pour la mise en place de programmes expérimentaux en vue de leur généralisation.

Mieux organiser le lobbying de l'habitat privé dans les documents de programmation

En comparaison de l'habitat social, l'habitat privé semble encore peu présent dans un certain nombre de documents de programmation. On ne peut en effet avoir recours aux fonds européens pour des travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé que depuis peu. L'habitat privé partage encore aujourd'hui des budgets avec des problématiques très larges telles que la mobilité, les énergies renouvelables... Un *lobbying* permettrait sans doute d'améliorer cette situation en fléchissant plus fortement des fonds à destination de l'habitat privé.

Cette action devra sans doute associer l'ensemble des représentants institutionnels de l'habitat privé. ■

LES TROIS THÈMES VALIDÉS POUR L'ANNÉE 2015

Suite à un sondage réalisé sur le site du Forum et auprès des participants à l'atelier du 21 novembre 2014, le Groupe de Travail Développement Durable du *Forum des Politiques de l'habitat privé* a choisi de focaliser son action en 2015 sur les thèmes suivants :

- ▶ Préfinancement, financement et tiers-financement : quelles sont les offres concrètes disponibles ?
- ▶ Mesures et *monitoring* des résultats obtenus (Dispositifs de mesures et méthodes d'accompagnement des ménages)
- ▶ Actualités : mesures de la *Loi Transition Énergétique* relatives à l'habitat privé, une fois adoptée

Vous pourrez suivre l'avancée de ces travaux sur le site du *Forum des politiques de l'habitat privé* : <http://www.forumhabitatprive.org>. ■

© Forum des politiques de l'habitat privé 2014
Une production du *Groupe de travail Développement Durable*
(Co-pilotes du groupe : Christian NICOL et Jean-Marc NATALI)

Rédaction : Guillaume DELATRE (ATEMA Conseil)
Conception, direction et réalisation : Véronique GUILLAUMIN
Photos : Boris PETROFF



Forum des Politiques de l'habitat privé,
un collectif de 14 membres

www.forumhabitatprive.org